

60 % D'entretien d'évolution professionnelle chez Sopra Steria !?

La CGT a interrogé la direction sur le nombre d'entretien d'évolution professionnelle étrangement faible !!!!

La direction partage le constat et espère une amélioration du bilan dans les années futures. On a connu la direction faire preuve de beaucoup plus de zèle lors d'application d'article de loi en faveur du patronat !!!

Il faut rappeler que cet entretien a été rendu obligatoire par la loi du 5 mars 2014 afin de permettre pour tous les salarié-e-s d'avoir un échange sur les perspectives d'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualifications, de formation et d'emploi dans l'entreprise. Il doit être réalisé tous les 2 ans.

Près de 10 ans après la promulgation de la loi ; force est de constater que plus de 5000 salarié-e-s de Sopra Steria n'ont pas d'entretien d'évolution !?



Alors que l'entreprise annonce par le biais de son « Academy » une moyenne de 5 jours/an de formation par salarié ; comme la CGT l'a souligné en CSE ces formations ciblent essentiellement les nouveaux entrants avec le parcours d'intégration laissant de côté les salarié-e-s les plus expérimentés dont on constate une diminution significative du nombre de jour de formation en fonction de leur ancienneté !? Ce phénomène est préoccupant car il écarte de l'emploi les seniors et est un puissant révélateur de la politique de jeunisme appliquée par la direction depuis des années !!

Si vous n'avez pas réalisé votre entretien d'évolution en 2022 et n'avez pas eu de formation ou d'augmentation de salaire, ne restez pas isolé : Contacter nous

REJOIGNEZ LA CGT – ENSEMBLE FAISONS RESPECTER NOS DROITS

Constat des départs de l'entreprise : UN PROBLEME DE REMUNERATION

Les années se suivent et se ressemblent chez Sopra Steria : les chiffres du premier trimestre 2023 des départs de l'entreprise sont dans la lignée de ceux de l'année 2022 qui a vu près de 2800 salarié-e-s quitter l'entreprise - plus de 20 % des effectifs !!! A la demande des élu-e-s, la direction adresse au CSE un reporting sur les raisons évoquées par les démissionnaires sur leur départ de l'entreprise. Le constat est éloquent : quel que soit l'âge, la classification ou l'ancienneté, le critère principal qui revient constamment est celui du manque de rémunération !

La CGT a indiqué à la direction qu'elle ne cessera de revendiquer une augmentation de salaire générale à hauteur de l'inflation pour une plus juste répartition des richesses, résultat du travail des salarié-e-s.

I2S

La CGT constate des dysfonctionnements au niveau des instances représentatives et particulièrement pour le CSE et les Représentants de Proximité (RP) :

- CSE: la présidence écarte souvent des points proposés par la CGT et refuse de les soumettre au vote en début de séance pour l'ajout à l'ordre du jour.

- RP: la régularité des réunions ainsi que les délais pour l'envoi des questions et des réponses ne sont souvent pas respectés, le site de Roanne en est un exemple.

La CGT demande à la direction de respecter les règles définies dans l'accord relatif aux instances Représentatives du Personnel au sein de l'UES Sopra Steria.